

délibération :
D_2018_2_8

L' an deux mille dix huit , le vendredi 09 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 06 Février 2018

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 19

**Objet : Proposition de don à la
commune d'un local pour les
chasseurs**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une société de chasse de Roulet-Saint-Estèphe propose à la commune de faire don de son local en préfabriqué, d'une surface de 110 m². Ce local pourrait être utilisé par la société de chasse de Mouthiers pour son activité. Le seul endroit de la commune en mesure d'accueillir ce local pourrait être le terrain des Rentes, qui est en cours d'acquisition par la commune et appartenant actuellement à GrandAngoulême.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET un avis défavorable à cette proposition** de don de ce préfabriqué au regard des frais à engager et des contraintes logistiques et administratives inhérentes.

Pour : 1 Contre : 14 Abstention : 4

Emis le 09/02/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 3 MARS 2018

Le Maire
Michel CARTERET.

